

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de
Gennevilliers**



Direction du Droit des
Sols

DDS_NL

U11

3

Séance publique du mercredi 29 juin 2011

Convoqué le mercredi 15 juin 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20H00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques BOURGOIN.

Présents :

Jacques BOURGOIN, Roland MUZEAU, Arielle VERMILLET-PARRY, Marc HOURSON, Martine MONSEL, Mohamed BELLOUCH, Latifa MEYA, Richard MERRA, Yasmina ATTAF, Muriel GOUDOU, Joëlle MUTIS, Mohamed GRICHI, Marcelle ROHR, Fidele MASSALA-BIMI, Anne-Laure PEREZ, Farid BOUNOUAR, Patrice LECLERC, Jacqueline FLEURET, Laurent NOEL, Joherbay AKBARALY, Patrick THERET, Souad ZAKRI, Abdelnasser LAJILI, Corinne LUXEMBOURG, Jacques BRIFFAULT, Carole LAFON, Zine BOUKRICHE, Jean-François BURGOS, Anne ADOUCHE, Alexandra D'ALCANTARA, Jacqueline MARICHEZ, Alain CHEIKH, Isabelle GUICHARD.

Etaient représentés :

Olivier MERIOT représenté par Carole LAFON,
Sandrine HERTIG représentée par Arielle VERMILLET PARRY,
Abdelhakim SARI représenté par Abdelnasser LAJILI,
Antoine LAULHERE représenté par Patrice LECLERC,
Anissa BEN LAHCENE représentée par Marc HOURSON,
Yvette OUCHIKH représentée par Martine MONSEL,
Maria Blanca FERNANDEZ représentée par Jean-François BURGOS
Zora DJOUDI représentée par Anne-Laure PEREZ,
Danielle GRIMONT représentée par Yasmina ATTAF,
Taoufik HALEM représenté par Isabelle GUICHARD.

**Mise à l'étude d'un projet d'aménagement et définition d'un périmètre de
sursis à statuer situé sur le territoire économique.**

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles, L 111-7, L 111-10 alinéa 2, L 111-11, et R 111-47,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du Conseil Municipal du 23 mars 2005, dont la dernière modification a été approuvée par le conseil municipal du 30 mars 2011,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2008 relative à la mise à l'étude d'un projet d'aménagement et à la définition d'un périmètre de sursis à statuer sur l'îlot compris entre le boulevard Gallièni, l'avenue Louis Roche, le quai du Moulin de Cage et la rue de la Bongarde,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 créant un périmètre provisoire de zone d'aménagement différé,

Considérant que le nouveau développement de l'offre de transport en commun représenté par le projet Grand Paris Express constitue un atout pour le développement du secteur sud du territoire économique,

Considérant les sites mutables et leur évolution urbaine, tels que définis dans le plan joint en annexe,

Considérant que le périmètre comprend les parcelles telles que présentées dans le plan joint en annexe,

Considérant qu'il est nécessaire de lancer les études préalables à la définition d'un projet d'aménagement visant à restructurer le tissu précité,

Accusé de réception en préfecture
092-219200367-20110701-DE-U11-20110629-DE
Date de signature : -
Date de réception : 01/07/2011

Considérant qu'il convient, durant le temps des études, de préserver le périmètre défini ci-dessus de toute évolution pouvant compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation du projet d'aménagement,

Vu l'avis de la commission intéressée,

DELIBERE

Décide la mise à l'étude d'un projet d'aménagement sur le périmètre comprenant les parcelles situées à l'intérieur du périmètre dont le plan est joint en annexe.

Dit que la présente délibération vaut prise en considération de la mise à l'étude du projet d'aménagement susvisé et qu'à ce titre elle fera l'objet d'une mention en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département, conformément aux dispositions de l'article R 111-26-1 du code de l'urbanisme.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Gennevilliers dans un délai de deux mois ou dans le même délai d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982

Acte reçu par le représentant de l'état

le 01/07/2011

Publié le 01/07/2011

Exécutoire le 01/07/2011

Le Maire de Gennevilliers
Conseiller Général des Hauts-de-Seine
Pour le Maire, l'adjoint délégué

Roland MUZEAU
1^{er} adjoint au Maire

Le Maire
Conseiller Général des Hauts-de-Seine
Pour le Maire
Roland MUZEAU
Premier adjoint au Maire, député



Séance du Conseil Municipal
en date du 29 juin 2011
(pièce jointe à la délibération U11)

TERRITOIRE ECONOMIQUE

Mise à l'étude d'un projet
d'aménagement et définition d'un
périmètre de sursis à statuer sur le
territoire économique.

DIRECTION DROIT DES SOLS
MAI 2011

